

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 **MARS 2023**, à 19h30, au Centre communautaire situé au 104, rue du Foyer, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Siège #2 - Gaétan Roy

Siège #3 - Samuel Roy

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #5 - Michel Turcot

Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présent Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

QUE l'ordre du jour, tel que reproduit, soit et adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Séance ordinaire du 7 février 2023;
- 4- MOT DU MAIRE
- 5- CORRESPONDANCE
- 5.1 Demande d'accès à l'information / Contrats cadres de la Municipalité;
- 5.2 Demande d'accès à l'information / Confirmation de conformité de lot ;
- 5.3 Correspondance / Passion FM / Renouvellement adhésion;

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - FINANCES - GESTION DES SERVICES

- 7.1 Adoption / Dépenses / Février 2023 ;
- 7.2 Abrogation / Résolution #2023-02-15;
- 7.3 Résolution / Chevaliers de Colomb (Conseil 10083) / Fête des mères ;
- 7.4 Résolution / Nomination d'un représentant autorisé / ClicSÉQUR ;
- 7.5 Fin de probation / Employé #1122;

8- URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Demande de dérogation mineure / 25 Rang Ste-Catherine ;
- 8.2 Demande de dérogation mineure / 55 Route de la Chute ;
- 8.3 Demande de dérogation mineure / 606 Route 281;
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1 Dépôt / Rapport / Directeur du service d'incendie et de sécurité publique / Février 2023 ;
- 9.2 Adoption / Rapport annuel 2022 / Sécurité incendie / MRC de Bellechasse ;
- 9.3 Résolution / Ministère des Transports du Québec (MTQ) / Sécurité routière sur la route 281 ;

2023-03 26



N° de résolution

2023-03

27

10 - VARIA

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité;

 QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

4 - MOT DU MAIRE

Monsieur Richard Thibault, maire, fait un état de situation en rapport avec les taxes municipales. Il dresse également un portrait des finances de la Municipalité.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Contrats cadres de la Municipalité

Monsieur Corneau, directeur général, fait état de la demande d'accès à l'information reçue le 9 février 2023 :

- Demande concernant le contrat de Monsieur Frédéric Corneau, directeur-général (Probation et Embauche permanente) ;
- Demande concernant le contrat de Monsieur Pierre-Alexandre Brochu, directeur des travaux publics (Probation) ;
- Résolutions afférentes auxdits documents ;

5.2 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Confirmation de conformité de lot

Monsieur Corneau, directeur général, fait état de la demande d'accès à l'information reçue le 1er février 2023 :

- Demande légale concernant une conformité de lot.

5.3 - Correspondance / Passion FM / Renouvellement adhésion

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 13 février 2023 de la part de « Passion FM » demandant le renouvellement de l'adhésion à titre de membre de l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

DE renouveler l'adhésion de membre par renouvellement pour l'année 2023 à « *Passion FM* », d'un montant de 40\$.

ADOPTÉE

2023-03

28



2023-03 29

2023-03 30

2023-03 31

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

Questions:

- 1- Taxation municipale;
- 2- Évaluation MRC;
- 3- Etablissement d'un comité de vigilence citoyenne ;
- 4- Planification des années à venir concernant les taxes.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Adoption / Comptes / Février 2023

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de février 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

 D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de février 2023 au montant de 407 205,67\$

ADOPTÉE

7.2 - Abrogation / Résolution #2023-02-15

ATTENDU le désir de modification de certaines modalités de réservation adoptées au sein de la résolution #2023-02-15 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

D'ABROGER la résolution #2023-02-15.

ADOPTÉE

7.3 - Résolution / Chevaliers de Colomb (Conseil 10083) / Fête des mères

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 17 janvier 2023 de la part des « *Chevaliers de Colomb (conseil 10083)* » demandant l'aide de la Municipalité pour une commandite servant à défrayer le vin d'honneur lors de la tenue de l'activité de la Fête des Mères prévue le dimanche 14 mai 2023 ;

ATTENDU QUE l'organisme demande également à la Municipalité la gratuité afin de réserver la salle du centre communautaire pour le vendredi 12 mai, le samedi 13 mai, ainsi que le dimanche 14 mai, jour de l'activité;

ATTENDU l'abrogation de la résolution #2023-02-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- DE défrayer le coût total pour le vin d'honneur remis lors de l'évènement, ;
- D'ACCORDER la gratuité et la disponibilité pour le 12,13 et 14 mai pour la salle grande salle du centre communautaire;

ADOPTÉE



7.4 - Résolution / Nomination / Représentants autorisés / ClicSÉQUR

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il-jugera utile et nécessaire à cette fin ;

ATTENDU QUE Madame Valérie Bergeron, adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

ATTENDU QUE Madame Dorilda Thibault, adjointe administrative, soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

ATTENDU QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER les représentants dûment mentionnés aux présentes à titre de mandataires pour le compte de la Municipalité auprès de ClicSÉQUR;
- DE conserver cette résolution au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

2023-03 33

7.5 - Fin de probation / Employé #1122

ATTENDU l'embauche de l'employé #1122, tel qu'il appert à la résolution #2022-11-243 ;

ATTENDU que l'embauche permanente était conditionnelle à une période de probation de six (6) mois, se terminant le 17 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé #1122 ne satisfait pas les exigences demandés pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- DE mettre fin à la période de probation de l'employé #1122 et de ne pas l'engager à titre permanent ;
- QUE la fin de la probation est établie à partir du 25 février 2023.

ADOPTÉE

2023-03 34

8 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Demandes de dérogations mineures / 25 Rang Ste-Catherine

CONSIDÉRANT QUE les demandes concernent le lot # 3 885 987 / 25 Rang Ste-Catherine ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont les suivantes ;

Demande de dérogation #1

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,38 m, alors que le minimum prescrit par le Règlement de zonage # 2022-228 est de 6 m;



N° de résolution

Demande de dérogation #2

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme l'implantation du garage détaché à 0,38 m de la limite arrière du lot et à 0,53 m de la limite latérale de lot, alors que le minimum prescrit par le Règlement de zonage # 2022-228 est de 1,5 m;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 27 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, et résolu l'unanimité;

 D'ACCORDER l'acceptation des demandes de dérogations mineures pour le lot # 3 885 987 / 25 Rang Ste-Catherine;

ADOPTÉE

8.2 - Demande de dérogation mineure / 55 Route de la Chute

CONSIDÉRANT QUE la demande concernent le lot # 3 692 265 / 55 Route de la Chute ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est la suivante ;

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation, dans la zone 102-A, d'un bâtiment complémentaire à une distance de 1 m de la limite avant de lot, alors que le minimum prescrit par le Règlement de zonage # 2022-228 est de 10 m.

CONSIDÉRANT un avis défavorable de la part des membres du CCU pour la demande lors de la rencontre du 27 février 2023, par manque d'informations au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu l'unanimité ;

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le lot # 3 692 265 / 55
 Route de la Chute;

ADOPTÉE

8.3 - Demandes de dérogations mineures / 606 Route 281

CONSIDÉRANT QUE les demandes concernent le lot # 3 691 729 / 606 Route 281;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont les suivantes ;

Dérogation mineure #1

 Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un garage (écurie) à une distance de 5,42 m de la ligne avant de la propriété, alors que le minimum prescrit par le 6e paragraphe du 1er aliéna de l'article 50 du Règlement de zonage # 2022-228 est de 10 m pour la zone R-153;

Dérogation mineure #2

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment dont l'usage est dérogatoire correspondant à 149,3 % de la superficie de plancher qu'il occupait lorsqu'il est devenu dérogatoire, alors que le maximum prescrit par l'article 183 du Règlement de zonage # 2022-228 est de 50 %

2023-03 35

2023-03 36



CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 27 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu l'unanimité;

 DAUTORISER les demandes de dérogations mineures pour le lot # 3 691 729 / 606 Route 281;

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Février 2023

- Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Corneau, du rapport mensuel du mois de février 2023 du directeur des incendie et de la sécurité publique, monsieur Claude Morin.

2023-03 37

9.2 - Adoption / Rapport annuel 2022 / Sécurité incendie / MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT que les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2022 de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

 QUE la Municipalité de Saint-Raphaël approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2022 et fera parvenir la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE

2023-03 38

9.3 - Résolution / Ministère des Transports du Québec (MTQ) / Sécurité routière sur la route 281

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent la sécurité sur la route 281 comme étant problématique depuis plusieurs années en raison du grand achalandage routier;

ATTENDU QUE le conseil désire porter à la connaissance du Ministère des Transports du Québec (MTQ) cette problématique de sécurité ;

ATTENDU QUE cette problématique touche plusieurs facteurs tels que la vitesse, la visibilité, la cohabitation des piétons et des véhicules difficile en raison de la vitesse et de la configuration de la route, le transport scolaire des jeunes ayant à circuler d'un côté à l'autre de la route 281;

ATTENDU QUE madame la conseillère Guylaine Larochelle désire se retirer en raison d'intérêts professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à majorité ;

 DE demander au MTQ de mettre en place des mesures de sécurité, en collaboration avec la Municipalité, afin d'améliorer l'enjeu de la sécurité auprès de la population.

ADOPTÉE



2023-03 39

10 - VARIA

- Aucun varia -

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

Questions;

- 1- Déficit Procédures MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) ;
- 2- Entretien des pistes de ski de fond ;
- 3- Horaire et plages horaires Gymnase de l'école ;
- 4- Terrain 26 rue Beaudry et projet RPA;
- 5- Inventaire des immobilisations de la Municipalité;

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy,

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h54.

Richard Thibault

Maire

Frédéric Corneau

Directeur général et greffier-trésorier

7